

PRUDENCE

ACTION DE CHASSE

EN FORÊT DOMANIALE DE CARNELLE

Il est demandé de ne pas pénétrer dans les zones chassées.
Lors de ces journées, des panneaux « CHASSE EN COURS » sont disposés en périphérie du secteur chassé.

CHASSE EN CONTINU de 9 H à 17 H 30

du 20 octobre 2017 au 23 février 2018

En octobre : vendredis 20 et 27

En novembre : vendredis 3, 10, 17 et 24,

En décembre : vendredis 1^{er}, 8, 15, 22, 29 et mardi 12

En janvier : vendredis 5, 12, 19, 26 et mardi 16

En février : vendredis 2, 9, 16, 23 et mardi 13